

Les inégalités économiques entre ménages selon le groupe socioprofessionnel

Les différences de niveau de vie et de patrimoine hiérarchisent les groupes socioprofessionnels : les situations s'échelonnent des ménages composés d'inactifs, les plus exposés à la pauvreté et ne parvenant que rarement à constituer un patrimoine, aux ménages à dominante cadre, dont le patrimoine médian est trois fois plus élevé que dans l'ensemble et pour lesquels le risque de pauvreté est pratiquement nul.

Certains groupes ont des situations économiques particulières : les ménages comportant des petits indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants) ont des revenus plus dispersés et en moyenne faibles au regard de leur patrimoine, plus élevé. L'immobilier et la voiture prennent une place plus importante dans le patrimoine des ménages à dominante ouvrière ou employée.

En quinze ans, les inégalités de niveau de vie entre groupes socioprofessionnels se sont légèrement resserrées. Quand ils sont à dominante cadre, les ménages sont un peu moins fréquemment aisés qu'auparavant. Ils sont en effet moins concernés par le vieillissement d'ensemble de la population et le niveau de vie d'une partie des cadres du public s'est érodé.

Dans le même temps, les écarts de patrimoine se sont accrus au détriment des ménages uniquement composés d'une personne employée, ouvrière ou inactive, qui ont moins souvent pu accéder à la propriété et ainsi profiter de la forte valorisation de l'immobilier sur la période.

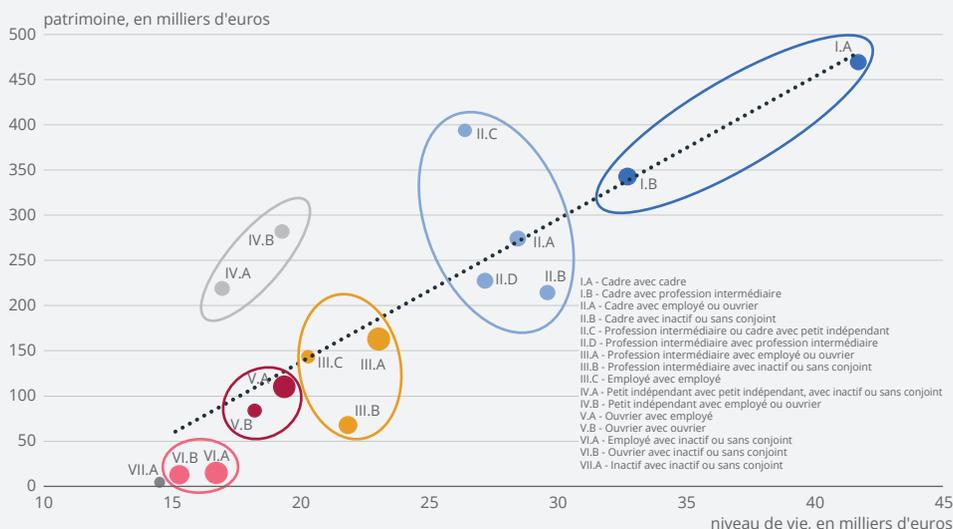
La PCS Ménage permet de relier les situations économiques des membres du ménage à leur position socioprofessionnelle, et notamment de tenir compte, dans le cas de couples, du groupe socioprofessionnel du conjoint ► **encadré**. Elle permet d'étudier comment le niveau et les composantes du **niveau de vie** et du **patrimoine** varient en fonction des groupes et sous-groupes socioprofessionnels et comment ces inégalités économiques ont évolué du milieu des années 2000 à la fin des années 2010.

Des ménages inactifs aux ménages à dominante cadre, une forte hiérarchisation des niveaux de vie et du patrimoine

Les ménages à dominante cadre (groupe I de la PCS Ménage), et particulièrement parmi eux les couples de cadres (sous-groupe I.A), sont les plus favorisés à la fois au regard du niveau de vie et du patrimoine ► **figure 1**. À l'opposé, les sous-groupes des ménages composés d'un employé ou d'un ouvrier vivant avec une personne inactive ou bien sans conjoint (VI.A et VI.B) sont économiquement proches des ménages uniquement composés de personnes inactives (VII.A). Entre ces deux extrêmes, plusieurs ensembles se dégagent, qui témoignent d'une proximité de la position économique entre les différents sous-groupes de ménages à dominante employée (III.A, III.B et III.C) et à dominante ouvrière (V.A et V.B).

Le niveau de vie annuel **médian** (de 22 000 euros en 2019 pour l'ensemble de la population) varie pratiquement du simple au triple selon les sous-groupes socioprofessionnels : dans les ménages uniquement composés de personnes inactives (VII.A), la moitié des individus vit avec moins de 14 500 euros par an tandis qu'à l'opposé, la moitié des membres des ménages composés d'un couple de cadres (I.A) vit avec plus de 41 700 euros par an. Cette plus grande aisance économique s'explique par la position socioprofessionnelle des adultes du ménage, mais aussi par leur situation familiale et leur statut d'activité : ils sont plus souvent en couple et dans ces couples, la personne de référence et son conjoint sont (ou ont été) davantage en emploi et bénéficient de revenus plus élevés que dans l'ensemble. Les personnes en ménages inactifs, majoritairement âgées de plus de 60 ans, vivent seules dans sept cas sur dix. Globalement, en progressant dans l'échelle socioprofessionnelle, les écarts de niveaux de vie médians s'accroissent : de 2 200 euros entre les trois sous-groupes de plus faible niveau de vie (VII.A, VI.B et VI.A), l'écart atteint 9 000 euros entre les deux sous-groupes des ménages à dominante cadre (I.A et I.B).

► 1a. Niveau de vie et patrimoine net médians par sous-groupe de PCS Ménage



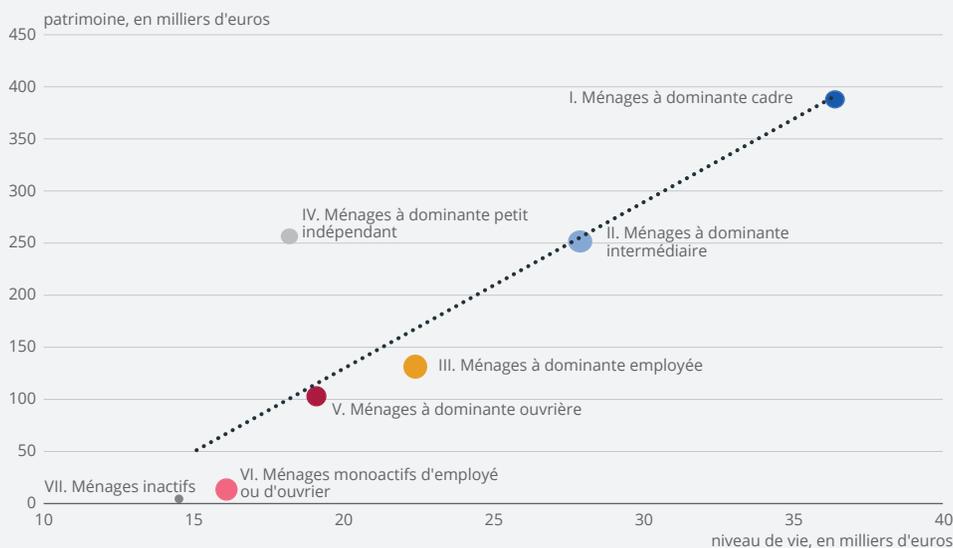
Note : La taille des sous-groupes est proportionnelle à leur effectif dans la population totale des individus ; les ellipses permettent de visualiser les différents sous-groupes d'un même groupe de la PCS Ménage ; la droite en pointillé correspond à la régression linéaire associant le niveau de vie et le patrimoine sur le graphique.

Lecture : Les personnes vivant dans un ménage de cadre avec cadre (sous-groupe I.A de la PCS Ménage) ont un niveau de vie médian de 41 700 euros en 2019 et un patrimoine net médian de 469 400 euros en 2018.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire dont la personne de référence du ménage n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 1b. Niveau de vie et patrimoine net médians par groupe de PCS Ménage



Note : La taille des sous-groupes est proportionnelle à leur effectif dans la population totale des individus ; la droite en pointillé correspond à la régression linéaire associant le niveau de vie et le patrimoine sur le graphique.

Lecture : Les personnes vivant dans un ménage à dominante cadre (groupe I de la PCS Ménage) ont un niveau de vie médian de 36 400 euros en 2019 et un patrimoine net médian de 388 000 euros en 2018.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire dont la personne de référence du ménage n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► Encadré – La PCS Ménage, un nouvel outil pour décrire la position sociale des ménages

La **PCS Ménage** permet d'analyser la société non plus seulement du point de vue des individus, mais aussi des ménages, en complétant l'approche traditionnelle qui se réfère seulement à la personne de référence. Elle combine deux critères d'analyse habituellement considérés séparément : la configuration du ménage et la situation socioprofessionnelle des principaux adultes qui le composent, ici la personne de référence et son éventuel conjoint. Cette catégorisation permet de rendre compte des différentes situations d'activité professionnelle au sein des ménages en ne donnant la priorité ni au sexe, ni à l'âge, ni à la position économique d'un seul de leurs membres [Amossé, Cayouette-Remblière, 2022].

La PCS Ménage comporte sept groupes et seize sous-groupes ► **figure**. Les personnes retraitées sont classées en fonction de leur activité professionnelle antérieure. Au niveau des sous-groupes, la PCS Ménage distingue les ménages ne comportant qu'un adulte actif ou ayant travaillé (retraité) des ménages comprenant un couple de personnes toutes deux actives ou retraitées et, pour ces derniers, les ménages où les adultes ont le même groupe socioprofessionnel ou un groupe différent. Le groupe VII (ménages inactifs) rassemble les ménages de personnes n'ayant jamais travaillé¹.

Parmi les 29 millions de ménages ordinaires en 2019 (qui correspondent à 63 millions de personnes d'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux), les ménages inactifs (groupe VII) et les ménages composés d'une personne classée « petit indépendant »² et d'une autre personne classée « petit indépendant ou inactive ou sans conjoint » (sous-groupe IV.A) sont les plus âgés : plus de la moitié des personnes qui composent ces groupes et sous-groupe vivent dans un ménage dont la personne de référence et l'éventuel conjoint ont plus de 60 ans. À l'opposé, les « ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier » (VI) comprennent environ un tiers de personnes vivant dans un ménage de plus de 60 ans ; les couples d'ouvriers (V.B) et les ménages composés de « petit indépendant avec conjoint ouvrier ou employé » (IV.B) en comprennent un quart. Les couples de cadres (I.A) sont les moins âgés : moins d'une personne sur sept vit dans un ménage de plus de 60 ans.

Groupes et sous-groupes de la PCS Ménage

I. Ménages à dominante cadre

I.A - Cadre avec cadre

I.B - Cadre avec profession intermédiaire

II. Ménages à dominante intermédiaire

II.A - Cadre avec employé ou ouvrier

II.B - Cadre avec inactif ou sans conjoint

II.C - Profession intermédiaire ou cadre avec petit indépendant

II.D - Profession intermédiaire avec profession intermédiaire

III. Ménages à dominante employée

III.A - Profession intermédiaire avec employé ou ouvrier

III.B - Profession intermédiaire avec inactif ou sans conjoint

III.C - Employé avec employé

IV. Ménages à dominante petit indépendant

IV.A - Petit indépendant avec petit indépendant, avec inactif ou sans conjoint

IV.B - Petit indépendant avec employé ou ouvrier

V. Ménages à dominante ouvrière

V.A - Ouvrier avec employé

V.B - Ouvrier avec ouvrier

VI. Ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier

VI.A - Employé avec inactif ou sans conjoint

VI.B - Ouvrier avec inactif ou sans conjoint

VII. Ménages inactifs

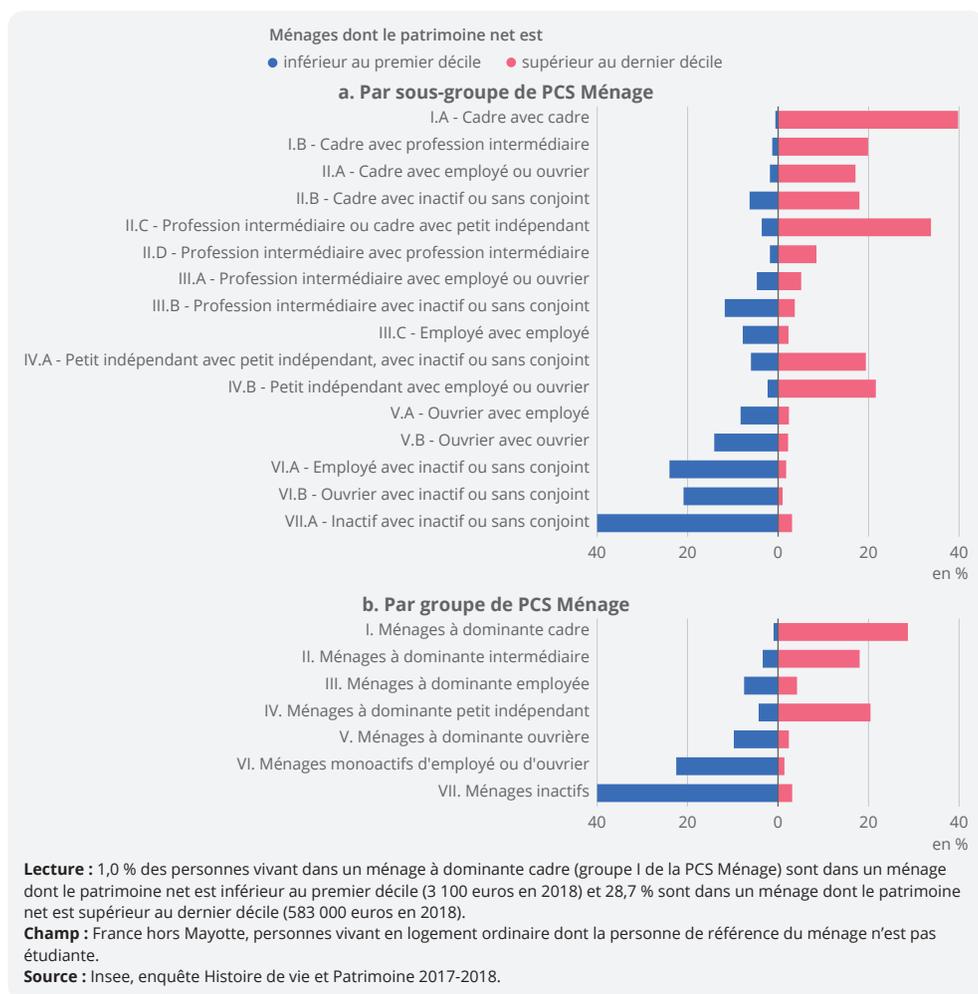
VII.A - Inactif avec inactif ou sans conjoint

1 Les ménages dont la personne ou son éventuel conjoint sont sans profession connue mais en emploi au sens du BIT sont exclus des analyses (ils représentent 8 % des personnes du groupe).

2 Dans la PCS Ménage, les petits indépendants désignent les agriculteurs, artisans et commerçants, alors que les autres travailleurs indépendants désignent les chefs d'entreprise de plus de 10 personnes et les cadres et professions intermédiaires à leur compte (notamment les professions libérales).

Reflétant notamment l'accumulation tout au long de la vie, les patrimoines se différencient encore plus nettement que les niveaux de vie : en 2018, les couples de cadres se distinguent par un patrimoine net médian de 469 400 euros, près de 100 fois supérieur à celui des ménages inactifs (4 800 euros). La distribution des niveaux extrêmes de patrimoine rend bien compte de la très forte dispersion des richesses détenues par les ménages : parmi les individus vivant dans un couple de cadres, moins de 1 % sont dans un ménage dont le patrimoine net est inférieur au premier **décile** (3 100 euros) et 40 % sont dans un ménage dont le patrimoine net est supérieur au dernier décile (583 000 euros) ► **figure 2** ; ces parts sont pratiquement inverses pour les personnes vivant dans un ménage inactif, puisque 40 % figurent dans le dixième des ménages de plus faible patrimoine et 3 % dans le dixième des ménages de plus fort patrimoine.

► 2. Part des personnes dans les dixièmes extrêmes de patrimoine net



Les ménages composés de petits indépendants ont un patrimoine élevé comparativement à leur niveau de vie

Dans cette hiérarchie, les ménages à dominante « petit indépendant » (agriculteurs, artisans, commerçants) (IV) se singularisent par des patrimoines élevés, comparativement à leur niveau de vie. C'est également le cas des ménages composés d'une profession intermédiaire ou d'un cadre en couple

avec un petit indépendant (II.C) : leur patrimoine médian vaut près de 2,9 fois celui de l'ensemble des ménages, alors que leur niveau de vie équivaut à seulement 1,2 fois le niveau vie médian.

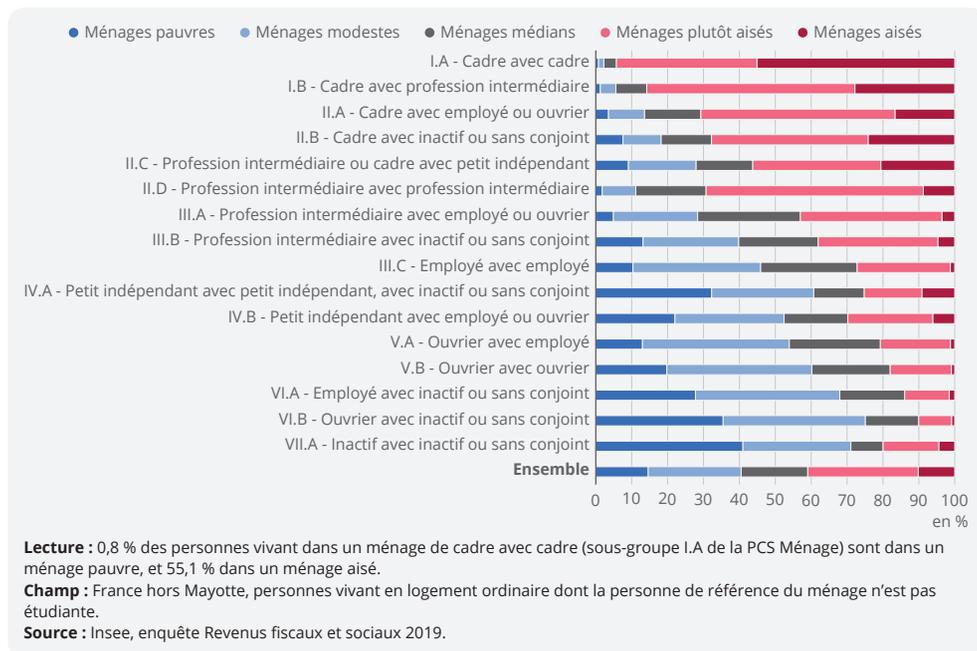
Dans ces groupes, la proportion d'individus dont le ménage est dans le dixième supérieur de patrimoine est élevée : elle est respectivement de 34 % (II.C), 19 % (IV.A) et 22 % (IV.B). Cette spécificité des ménages comportant des petits indépendants s'explique par l'existence d'avantages en nature, qui peuvent compenser un moindre revenu monétaire, et par la possibilité qu'ils ont de déclarer des déficits. Le patrimoine faisant partie de leur outil de travail et pouvant garantir leur retraite, ces ménages se caractérisent par ailleurs par des arbitrages économiques particuliers entre consommation, épargne et investissement (voir [Piet et Hérault \(2021\)](#) pour une analyse dans l'agriculture et [Guichard et Poussou-Plesse \(2017\)](#) dans l'artisanat).

De façon symétrique, les ménages ne comportant qu'une personne active (ou retraitée), que celle-ci soit (ou ait été) cadre, profession intermédiaire, employée ou ouvrière (II.B, III.B, VI.A et VI.B) ont, comparativement à leurs revenus, des patrimoines plus faibles que les autres ménages de leur groupe. Disposer d'un double **revenu d'activité** (ou de **remplacement**, pour les chômeurs et retraités) est primordial pour constituer ou préserver un certain niveau de patrimoine.

Les ménages aisés se concentrent principalement dans les ménages à dominante cadre

Les couples ne comportant que des cadres ou des professions intermédiaires (I.A, I.B, II.D) sont pratiquement exclus des situations de pauvreté : moins de 2 % des personnes qui y vivent sont dans un **ménage pauvre**, contre 14,6 % en moyenne ► [figure 3](#). À l'inverse, les ménages ne comportant que des personnes employées ou ouvrières, en couple, sans conjoint ou avec une personne inactive (III.C, V.A, V.B, VI.A et VI.B) ne connaissent que marginalement l'aisance économique : moins de 2 % des personnes qui y vivent sont dans des **ménages aisés**, contre 10,1 % en moyenne.

► 3. Répartition des sous-groupes de PCS Ménage selon le niveau de vie



De fait, les ménages aisés se concentrent essentiellement dans les ménages à dominante cadre : 40 % des personnes de ce groupe vivent dans un ménage aisé, et même 55 % des membres de couples de cadres (I.A) ; ces proportions sont plus faibles, mais non négligeables, pour les ménages

à dominante intermédiaire (17 %) et à dominante petit indépendant (8 %), dont les situations économiques sont toutefois plus diverses.

La dispersion des revenus est en effet forte chez les indépendants [Salembier, Théron, 2020], et se traduit aussi par un **taux élevé de pauvreté**¹ : il est de 27 % dans les ménages à dominante petit indépendant (IV), contre respectivement 8 % et 15 % dans les ménages à dominante employée (III) et à dominante ouvrière (V). La part des petits indépendants vivant en ménages pauvres est plus élevée (32 %) quand il y a cohabitation avec un autre petit indépendant, une personne inactive ou une absence de conjoint (IV.A). Enfin, les sous-groupes de ménages ne comportant qu'un ouvrier (VI.B) ou une personne inactives (VII.A), sans conjoint ou vivant avec une personne inactives, ont les plus forts taux de pauvreté (respectivement 36 % et 41 %). À l'instar des ménages comportant des petits indépendants, les ménages inactifs (VII.A) ont des niveaux de vie particulièrement dispersés. Ce groupe comporte à la fois une proportion relativement élevée de ménages jeunes – dans 13 % d'entre eux, la personne de référence et son éventuel conjoint ont moins de 30 ans, contre 7 % dans l'ensemble de la population – et une majorité de ménages dont les adultes ont plus de 60 ans. Bien que limitée en proportion, la présence de personnes inactives bénéficiant de pensions (alimentaires ou de **réversion**) et de **revenus du patrimoine** explique notamment que 4 % d'entre elles vivent dans un ménage aisé.

Les difficultés financières sont particulièrement présentes parmi les ménages inactifs et monoactifs d'employé ou d'ouvrier

Le groupe des ménages inactifs est le plus exposé à la pauvreté monétaire mais aussi aux difficultés économiques qui l'accompagnent : 40 % des personnes appartenant à ces ménages déclarent ne pas être en mesure d'épargner, ou alors seulement pour rembourser des dettes ► **figure 4** ; cette

► 4. Difficultés financières déclarées par groupe et sous-groupe de PCS Ménage

PCS Ménage	en %		
	Ne pas épargner (ou seulement pour rembourser des dettes)	Avoir des difficultés à faire face à ses échéances	Cumul des deux difficultés financières
I. Ménages à dominante cadre	5,6	9,4	1,5
I.A - Cadre avec cadre	4,0	8,9	0,8
I.B - Cadre avec profession intermédiaire	6,9	9,7	2,1
II. Ménages à dominante intermédiaire	10,4	12,9	3,7
II.A - Cadre avec employé ou ouvrier	9,1	11,8	3,3
II.B - Cadre avec inactif ou sans conjoint	13,8	13,4	3,2
II.C - Profession intermédiaire ou cadre avec petit indépendant	12,7	15,6	5,5
II.D - Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	6,5	11,9	3,6
III. Ménages à dominante employée	12,6	21,3	5,6
III.A - Profession intermédiaire avec employé ou ouvrier	9,5	17,1	3,3
III.B - Profession intermédiaire avec inactif ou sans conjoint	15,6	26,2	6,9
III.C - Employé avec employé	16,2	24,3	9,4
IV. Ménages à dominante petit indépendant	18,3	25,6	9,6
IV.A - Petit indépendant avec petit indépendant, avec inactif ou sans conjoint	22,8	26,2	12,2
IV.B - Petit indépendant avec employé ou ouvrier	13,1	25,0	6,6
V. Ménages à dominante ouvrière	18,1	28,4	9,2
V.A - Ouvrier avec employé	16,3	28,0	7,5
V.B - Ouvrier avec ouvrier	23,2	29,8	14,0
VI. Ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier	30,4	37,7	16,7
VI.A - Employé avec inactif ou sans conjoint	26,6	36,9	13,5
VI.B - Ouvrier avec inactif ou sans conjoint	34,8	38,6	20,4
VII. Ménages inactifs	40,4	45,3	24,1
VII.A - Inactif avec inactif ou sans conjoint	40,4	45,3	24,1
Ensemble	17,4	24,2	8,6

Lecture : 5,6 % des personnes vivant dans un ménage à dominante cadre (groupe I de la PCS Ménage) sont dans un ménage où il n'est pas possible d'épargner, ou seulement pour rembourser des dettes ; 1,5 % ont à la fois des difficultés à épargner et à faire face à leurs échéances (loyers, impôts, emprunts).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire dont la personne de référence du ménage n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

¹ L'approche monétaire de la pauvreté présente toutefois des limites pour les ménages indépendants dans la mesure où ils peuvent intégrer aux comptes de leur société ou de leur exploitation une partie des dépenses privées de consommation (dépenses d'énergie ou de logement par exemple) [Azouguagh, Delmas, 2022].

proportion est également élevée pour les ménages monoactifs d'ouvrier ou d'employé (VI.B et VI.A, respectivement 35 % et 27 %). Elle n'est que légèrement plus faible pour les ménages composés de deux ouvriers (V.B) et les ménages de petits indépendants en couple, ou seuls actifs de leur ménage (IV.A) (23 % dans les deux cas).

Ces cinq groupes ont des difficultés à faire face à leurs échéances (loyers, impôts, emprunts). Par exemple, 45 % des ménages inactifs sont dans ce cas, contre 24 % en moyenne. Les difficultés à faire face aux échéances financières sont plus répandues que les difficultés à épargner : elles affectent notamment 21 % des ménages à dominante employée (III) et 9 % des ménages à dominante cadre (I).

Le cumul de ces deux situations témoigne de fragilités financières particulièrement marquées, qui se concentrent dans le bas de l'échelle sociale : entre 12 % et 24 % des membres des ménages des sous-groupes IV.A, V.B, VI.A, VI.B et VII.A sont concernés. Les couples de cadres (I.A) en sont pratiquement préservés (moins de 1 %).

Le niveau de vie des ménages à dominante cadre est constitué presque entièrement de revenus d'activité

Les niveaux de vie diffèrent aussi selon leur composition : les revenus d'activité contribuent fortement au niveau de vie moyen (98 %) des ménages à dominante cadre, au contraire des **prestations sociales** (1 %) ; à l'inverse, les prélèvements sociaux et fiscaux contribuent fortement à le réduire (-26 %)

► **figure 5.** En descendant dans l'échelle socioprofessionnelle, la part des revenus d'activité et des prélèvements diminue globalement, et celle des prestations sociales augmente².

► 5. Principales composantes du niveau de vie moyen par groupe de PCS Ménage

PCS Ménage	Revenus d'activité	Revenus de remplacement	Revenus du patrimoine	Prestations sociales	Impôts et taxes directs	Ensemble
I. Ménages à dominante cadre	98,4	16,8	9,0	1,4	-25,6	100,0
II. Ménages à dominante intermédiaire	80,9	25,8	12,1	2,6	-21,5	100,0
III. Ménages à dominante employée	75,6	28,1	5,4	5,6	-14,7	100,0
IV. Ménages à dominante petit indépendant	54,0	33,6	22,5	6,9	-16,9	100,0
V. Ménages à dominante ouvrière	71,1	27,4	3,3	9,3	-11,0	100,0
VI. Ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier	52,0	36,6	5,1	17,1	-10,7	100,0
VII. Ménages inactifs	26,4	49,9	12,6	23,0	-11,9	100,0
Ensemble	75,4	27,1	8,9	6,4	-17,6	100,0

Lecture : Les revenus d'activité ainsi que les impôts et taxes représentent en moyenne respectivement 98,4 % (contribution positive) et -25,6 % (contribution négative) du niveau de vie moyen des personnes vivant dans un ménage à dominante cadre (groupe I de la PCS Ménage).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire dont la personne de référence du ménage n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

La part des revenus de remplacement, qui incluent les pensions de retraite, est en partie liée à la structure par âge des différents groupes : leur poids dans le niveau de vie n'est que de 17 % pour les ménages à dominante cadre, le groupe le plus jeune en moyenne et composé d'une part élevée de couples avec deux emplois. Pour les ménages inactifs (VII) et à dominante petit indépendant (IV), les groupes les plus âgés, ils représentent respectivement 50 % et 34 % du niveau de vie moyen. Enfin, les revenus de remplacement constituent en moyenne 37 % du niveau de vie des ménages monoactifs d'ouvrier ou d'employé, cette fois davantage en raison de situations de chômage.

Là encore, les ménages à dominante petit indépendant se singularisent : la contribution des revenus du patrimoine (revenus de produits financiers et immobiliers, mais aussi des actifs professionnels) à leur niveau de vie moyen est la plus élevée de tous les groupes (23 %). Les revenus du patrimoine représentent aussi une part relativement élevée dans le niveau de vie, par ailleurs faible, des ménages inactifs (13 %). Pour les ménages à dominante intermédiaire, qui comportent des petits indépendants

² La contribution des revenus d'activité au niveau de vie, faible, du groupe des ménages inactifs est due à la présence de ménages, très largement minoritaires, dont la personne de référence ou l'éventuel conjoint ont déclaré ne pas être en emploi lors de l'enquête mais ont, d'après les données fiscales, des revenus d'activité positifs au cours de l'année (emplois occupés après l'enquête ou relevant de petits boulots non mentionnés dans l'enquête).

(II.C) et sont en moyenne plus âgés que les ménages à dominante cadre, les revenus du patrimoine contribuent pour 12 % à leur niveau de vie moyen.

Le patrimoine immobilier et la voiture, principales richesses des ménages à dominante ouvrière

L'immobilier occupe une place majeure dans la richesse des ménages : il représente 73 % du patrimoine net total³ ► **figure 6**. Cette proportion est particulièrement élevée parmi les ménages à dominante ouvrière (90 %) ou employée (85 %), un peu moindre pour le sous-groupe des professions intermédiaires sans conjoint ou avec personne inactives (III.B, 70 %), et pour les couples de professions intermédiaires (II.D, 90 %). Cette contribution de l'immobilier s'accompagne d'un **endettement privé** proportionnellement plus élevé, en raison du coût de l'accession à la propriété pour ces ménages. Par ailleurs, dans le **patrimoine restant**, les véhicules contribuent significativement plus au patrimoine des ménages de certains sous-groupes (V.A, V.B et VI.B), qui tous comprennent un ouvrier ou une ouvrière.

► 6. Principales composantes du patrimoine net par groupe de PCS Ménage

PCS Ménage	Patrimoine				Endettement		Total
	Immobilier	Financier	Professionnel	Restant	Privé	Professionnel	
I. Ménages à dominante cadre	74,5	27,7	8,6	8,1	-17,3	-1,6	100,0
II. Ménages à dominante intermédiaire	72,8	23,8	15,1	7,9	-17,4	-2,2	100,0
III. Ménages à dominante employée	84,7	18,5	5,1	11,8	-19,8	-0,3	100,0
IV. Ménages à dominante petit indépendant	52,9	17,0	39,8	6,0	-8,9	-6,9	100,0
V. Ménages à dominante ouvrière	89,7	15,8	2,4	12,1	-20,0	-0,1	100,0
VI. Ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier	74,2	22,5	2,8	13,2	-12,4	-0,2	100,0
VII. Ménages inactifs	38,2	47,9	10,1	8,9	-5,1	0,0	100,0
Ensemble	72,9	22,1	14,4	9,0	-16,1	-2,2	100,0

Lecture : Le patrimoine immobilier et l'endettement privé représentent en moyenne respectivement 74,5 % (contribution positive) et -17,3 % (contribution négative) du patrimoine net moyen des individus vivant dans un ménage à dominante cadre (groupe I de la PCS Ménage).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire dont la personne de référence du ménage n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Le **patrimoine financier** représente une proportion un peu plus élevée du patrimoine total en haut et en bas de l'échelle socioprofessionnelle : d'une part, pour les ménages à dominante cadre (28 %) et intermédiaire (24 %) ; d'autre part, pour les ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier (23 %) ou de personnes inactives (48 %). Dans le premier cas, les actifs financiers sont diversifiés (compte courant, livret d'épargne, assurance vie, valeurs mobilières), d'un montant élevé (160 400 euros en moyenne dans le groupe I) et s'ajoutent aux autres composantes du patrimoine ; en revanche, ils restent dans le second cas peu diversifiés et de montants limités (18 200 et 47 100 euros en moyenne pour les groupes VI et VII⁴) et viennent plus souvent en substitution des autres composantes patrimoniales, notamment d'un patrimoine immobilier fréquemment inaccessible. Seuls 30 % et 12 % des individus vivant respectivement dans un ménage monoactif d'employé ou d'ouvrier et dans un ménage inactif sont propriétaires de leur logement. Cette moindre accession à la propriété concerne également les sous-groupes de cadres et de professions intermédiaires vivant sans conjoint ou avec une personne inactives (II.B et III.B), qui n'ont pas pu constituer ou conserver un patrimoine immobilier.

En quinze ans, les différences de patrimoine selon la PCS Ménage se sont accrues

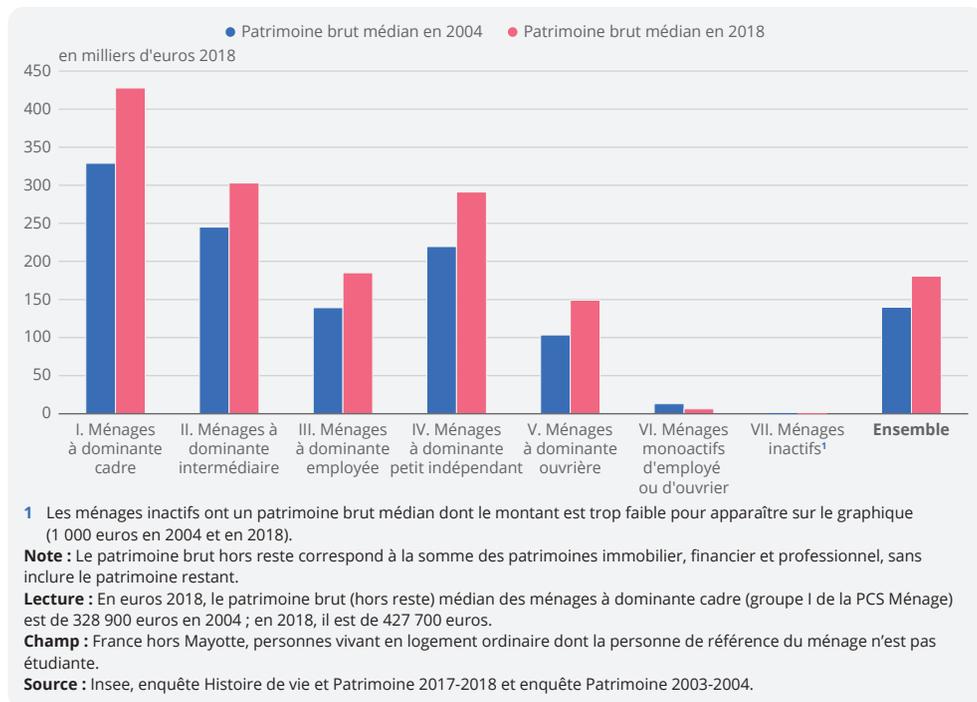
Entre 1998 et 2018, les inégalités de patrimoine se sont renforcées en raison principalement de la forte valorisation du patrimoine immobilier qui a profité aux ménages les mieux dotés [Cazenave-Lacrouts *et al.*, 2021]. En euros constants, le patrimoine immobilier, financier ou **professionnel** brut (c'est-à-dire le **patrimoine brut hors reste**) médian a augmenté pour l'ensemble des groupes socioprofessionnels entre 2004 et 2018, à l'exception des ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier ► **figure 7**.

³ Et 61 % du patrimoine brut total.

⁴ Dans les ménages inactifs, cette moyenne relativement élevée est due à la présence très minoritaire de personnes qui bénéficient d'héritages ou d'actifs transmis par un parent ou un conjoint décédé. Dans le groupe, la moitié des personnes a un patrimoine inférieur à 4 800 euros, et seul un quart a un patrimoine supérieur à 15 300 euros.

L'augmentation est plus marquée pour les ménages à dominante ouvrière et plus modérée pour les ménages à dominante intermédiaire, mais la hiérarchie patrimoniale des groupes ne s'est pas modifiée sur la période.

► 7. Patrimoine brut (hors reste) médian par groupe de PCS Ménage en 2004 et en 2018

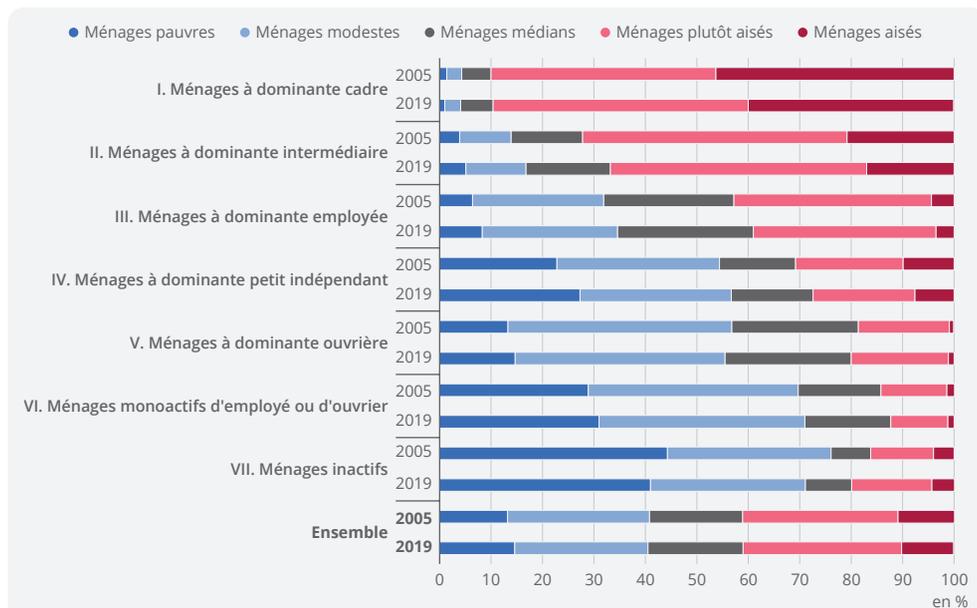


Le patrimoine a évolué différemment suivant que les ménages ont pu devenir ou non propriétaires, en fonction de leur épargne disponible et de leur capacité de financement. Les ménages monoactifs d'ouvrier ou d'employé ainsi que les ménages inactifs ne disposent pas de la mutualisation des ressources des couples ayant deux revenus d'activité ou de remplacement : ainsi, ils sont majoritairement restés en marge de la forte progression du patrimoine des ménages, et leur patrimoine médian a diminué ou est resté très faible. À l'inverse, les ménages pluriactifs à dominante ouvrière ont pu profiter à plein des opportunités immobilières ouvertes par leur éloignement des centres urbains, au prix toutefois d'un endettement plus conséquent et d'une importance cruciale de la voiture [Girard *et al.*, 2013].

Entre 2005 et 2019, les inégalités de niveau de vie entre groupes socioprofessionnels se sont légèrement resserrées

Entre 2005 et 2019, les inégalités de niveaux de vie ont globalement légèrement augmenté, le système sociofiscal ayant permis de modérer la nette augmentation des inégalités de revenus en amont [Blasco, Picard, 2019 ; Sicsic, 2021]. Toutefois, les inégalités de niveau de vie entre groupes socioprofessionnels se sont légèrement resserrées : la part de ménages aisés diminue notamment dans les ménages à dominante cadre, intermédiaire, employée et petit indépendant ► **figure 8**. Dans les groupes II, III et IV, cette évolution s'est accompagnée d'une hausse du taux de pauvreté, qui a suivi l'augmentation de la part de ménages ne comportant qu'un adulte. La situation des ménages à dominante ouvrière et monoactifs d'employé ou d'ouvrier est restée plus stable, avec toutefois une légère augmentation de leur taux de pauvreté.

► 8. Groupes de PCS Ménage selon le niveau de vie en 2005 et 2019



Note : Les ménages pauvres, modestes, médians, plutôt aisés et aisés sont répartis selon les mêmes proportions du niveau de vie médian en 2005 qu'en 2019 (60 %, 90 %, 110 % et 180 %). En euros 2005, ces seuils correspondent à 10 210, 15 315, 18 719 et 30 631 euros.

Lecture : 6,3 % des personnes vivant dans un ménage à dominante cadre (groupe I de la PCS Ménage) sont dans un ménage médian en 2019 (leur niveau de vie est compris entre 90 % et 110 % du niveau de vie médian), alors qu'ils étaient 5,7 % en 2005.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire dont la personne de référence du ménage n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2019 et 2005.

Ces évolutions s'expliquent notamment par la dynamique des âges et des revenus : le niveau de vie des ouvriers s'améliore entre 2005 et 2014, tandis que celui des cadres et des professions intermédiaires du public se dégrade [Guillaneuf, Lè, 2017], du fait d'une part de l'augmentation du Smic, du vieillissement et donc de l'ancienneté croissante des ouvriers, et d'autre part de la modération du point d'indice des fonctionnaires et du rajeunissement relatif des cadres. ●

Auteur :

Thomas Amossé (Cnam, Lise, CEET)

► Sources

La série des **enquêtes Revenus fiscaux et sociaux** permet de déterminer l'ensemble des revenus et impôts et taxes directs du ménage, qu'ils soient individualisables ou non, et de les analyser suivant des critères sociodémographiques usuels. Elle a pour socle la série des enquêtes Emploi de l'Insee, dont les données sont appariées avec des informations émanant de l'administration fiscale et des organismes sociaux. L'étude utilise les éditions de 2005 (la première comprenant les informations relatives aux prestations sociales) et 2019.

Le série des **enquêtes Patrimoine (Histoire de vie et Patrimoine)** depuis 2017-2018) a pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages, ainsi que leurs emprunts. Elle permet d'observer la distribution du patrimoine au sein des ménages, ainsi que les taux de détention des différents actifs patrimoniaux ; elle apporte aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs de la formation du patrimoine. L'étude utilise les éditions de 2003-2004 et 2017-2018.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de « l'OCDE modifiée », qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les **revenus d'activité** (salaires et rémunérations indépendantes), les **revenus de remplacement** (pension de retraite et d'invalidité, indemnité chômage, pensions alimentaires), les **revenus du patrimoine** (actifs financiers, revenus immobiliers, etc.), les **prestations sociales** (au titre des branches famille et logement, des minima sociaux et de la prime d'activité), nets des **impôts et taxes directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG-CRDS).

Les **pensions de réversion** sont destinées à garantir au survivant d'un couple un niveau de vie correct en lui versant une fraction de la pension de retraite principale dont bénéficiait ou aurait bénéficié son conjoint. Tous les régimes de retraite versent des pensions de réversion, à différents taux et sous des conditions variables.

La position dans la distribution des niveaux de vie permet de déterminer les **ménages pauvres** (moins de 60 % de la médiane du niveau de vie, soit moins de 13 224 euros en 2019), les **ménages modestes** (entre 60 % et 90 % de la médiane, soit entre 13 224 et 19 836 euros en 2019), les **ménages médians** (entre 90 % et 110 % de la médiane, soit entre 19 836 et 24 244 euros en 2019), les **ménages plutôt aisés** (entre 110 % et 180 % de la médiane, soit entre 24 244 et 39 672 euros en 2019) et les **ménages aisés** (plus de 180 % de la médiane, soit plus de 39 672 euros en 2019).

La part des individus vivant dans un ménage pauvre dans l'ensemble de la population est égale au **taux de pauvreté** (14,6 % en 2019).

Le **patrimoine net** est évalué en déduisant l'**endettement privé** (dont les emprunts immobiliers et crédits à la consommation non encore soldés) et l'**endettement professionnel** du ménage de ses actifs, qu'ils aient été acquis au cours de la vie ou hérités : le **patrimoine immobilier** (résidence principale, résidence secondaire et immobilier de rapport, c'est-à-dire rapportant un revenu foncier), le **patrimoine financier** (comptes, livrets d'épargne, assurances-vie, valeurs mobilières), le **patrimoine professionnel** (terres, machines, bâtiments, cheptel, stocks, etc., qu'ils soient ou non exploités par un des membres du ménage) et le **patrimoine restant** (véhicules, biens durables, bijoux et œuvres d'art). Il ne comprend pas les droits acquis à la retraite par répartition, qui sont susceptibles de modifier les différences entre PCS Ménage selon les niveaux des pensions et durées pendant lesquelles elles sont reçues.

Le **patrimoine brut hors reste**, seule notion comparable entre 2004 et 2018, correspond au patrimoine évalué sans déduire l'endettement (privé comme professionnel) et sans inclure le patrimoine restant.

Une fois les individus ordonnés dans l'ordre croissant d'une variable, ici le niveau de vie ou le patrimoine, la **médiane** est la valeur qui partage la distribution de la variable en deux sous-populations de même effectif. De façon analogue, les **déciles** sont les valeurs qui partagent la distribution en dix sous-populations de même effectif (les dixièmes) : pour le patrimoine par exemple, le premier décile délimite les 10 % d'individus ayant le plus faible patrimoine (premier dixième) ; le dernier décile les 10 % d'individus ayant le patrimoine le plus élevé (dernier dixième).

► Pour en savoir plus

- **Amossé T., Cayouette-Remblière J.**, « Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage », *Économie et Statistique / Economics and Statistics* n° 532-33, juillet 2022.
- **Azouguagh M., Delmas F.**, « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première* n° 1884, janvier 2022.
- **Blasco J., Picard S.**, « Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016) », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- **Cazenave-Lacrouts M.-C., Cheloudko P., Hagège C., Hubert O., Labarthe J.**, « Le patrimoine des ménages en 2018 : peu de mobilité dans la distribution depuis 2015 », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Girard V., Lambert A., Steinmetz H.**, « Propriété et classes populaires : des politiques aux trajectoires », *Politix* n° 101, 2013.
- **Guichard M., Poussou-Plesse M.**, « L'artisan, son comptable et sa retraite. Étude d'un profil d'indépendants établis », *Travail et emploi* n° 149, 2017.
- **Guillaneuf J., Lê J.**, « La situation sur le marché du travail des personnes appartenant à un ménage médian : une position sur le marché du travail similaire aux plus aisés mais des professions proches des plus modestes », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- **Piet L., Hérault B.**, « Qu'est-ce que le "revenu agricole", comment en analyser les déterminants et que dit-il de la position sociale des agriculteurs ? Éléments de réponse à partir de travaux de recherche récents », *Économie rurale* n° 378, 2021.
- **Salembier L., Théron G.**, « Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés », in *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Sicsic M.**, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.